

LA LETTRE DU PRITH Pays-de-la-Loire

n°5 - Avril 2014

Actualités du Prith

→ Restitution des études de l'axe formation du Prith

Les études relatives à l'accès des demandeurs d'emploi TH à la formation et la formation des salariés TH ont fait l'objet d'une restitution au sein de la commission Insertion et Formation du CCREFP à Nantes le 27 Mars 2014.

Ces études avaient pour objet :

- L'identification des prestations d'accompagnement à la formation des demandeurs d'emploi handicapés
- L'identification des freins à l'accès des demandeurs d'emplois handicapés à la formation
- La formation des salariés TH : Les pratiques des OPCA/Opacif sur le sujet du handicap

Les 3 études de cet axe sont accessibles sur le site du Prith : <http://www.prith-paysdelaloire.org> rubrique Réalisations.

→ Etude "Liste d'attente Esat"

Une restitution des travaux a été organisée le 20 Mars dernier dans les locaux de l'UT d'Angers concernant les travaux sur les listes d'attente en Esat. Les participants ont pu échanger sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes en attente de places et ont partagé les constats suivants :

- les personnes handicapées en attente de places en Esat ont une faible compréhension du mode opératoire de recrutement des Esat.
- Le mode de recrutement est variable selon les Etablissements et les territoires.
- les personnes handicapées se trouvent démunies face à au document d'orientation de la CDAPH

Des préconisations concrètes ont été échangées : le livrable et des études départementales réalisées récemment sont visible sur le site <http://www.prith-paysdelaloire.org> rubrique Espace privé / Axes thématiques.

→ Salon Emploi et Handicap du 17 avril 2014 à Saint-Herblain (44)

Le salon Emploi et Handicap est organisé dans le cadre du PLITH 44 (Plan local pour l'insertion des travailleurs handicapés) sous l'égide de la Direccte-UT44, l'Agefiph, le Medef 44, la Préfecture de Loire-Atlantique, le Cap emploi, Pôle emploi,

[En savoir plus](#)

→ Le dossier personnel de l'assuré et la fiche de consentement éclairé

Créé à l'initiative de l'Assurance Maladie Pays-de-la-Loire en 2010, cet outil a pour objectif d'accompagner les salariés en risque d'inaptitude dans leurs démarches de maintien dans l'emploi. Véritable outil de liaison entre l'assuré et les acteurs du maintien, ce dossier est aujourd'hui partagé et utilisé par les services de l'assurance maladie, les Sameth et les Services de Santé au Travail de la région. [En savoir plus](#)



→ Convention Agefiph Constructyts



L'Agefiph et Constructyts Pays-de-la-Loire (OPCA de la Construction) ont signé le 27 mars 2014 une convention en faveur des travailleurs handicapés, convention d'une durée d'un an.

Les objectifs de cette convention :

- renforcement de l'accès, du maintien dans l'emploi et de la formation auprès des personnes handicapées dans les entreprises adhérentes à Constructyts Pays de la Loire et au service de la profession,
- mieux appréhender le handicap dans les entreprises auprès des nouveaux entrants, dans le cadre de la sécurisation des parcours professionnels et de procéder au meilleur repérage des actions communes.

[En savoir plus](#)

→ Mise en place des travaux prévus à la convention multipartite

La Convention multipartite est issue de la loi du 28 juillet 2011 (« loi Blanc »), qui prévoyait la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat, Pôle emploi, l'Agefiph, le Fiphfp et la CNSA.

Le périmètre initial de cette Convention a été élargi au champ de la formation professionnelle et au maintien dans l'emploi alors qu'il était initialement prévu que seul soit traité l'accès à l'emploi.

Le premier comité de pilotage, instance à caractère politique s'est réuni sous la présidence de la DGEFP et a décidé la mise en place de 4 groupes thématiques.

[En savoir plus](#)

Agenda

- 17 avril 2014 : Salon Employeurs et Handicap (Saint-Herblain)
- 17 avril 2014 : Cadr'Event (Nantes)
- 16 avril 2014 : Cap vers l'alternance (44)
- 11 et 12 avril 2014 : 43^{ème} olympiades et salon régional des métiers (Angers)
- Du 7 au 11 avril 2014 : Handi2day, salon de recrutement en ligne et sur mobile dédié aux personnes en situation de handicap, organisé par Handicap.fr et Job2day et parrainé par l'Agefiph
- Du 29 mars au 11 avril 2014 : Salon Talents handicap (national), salon virtuel de recrutement de candidats en situation de handicap organisé par les principaux acteurs de l'emploi et du handicap.

- 13 juin 2014 : Séminaire maintien dans l'emploi de Vendée (La Roche-sur-Yon) : programme du séminaire dans [l'agenda de l'espace privé](#)

[En savoir plus](#)

Zoom sur...

→ La prestation handicap projet



L'Agefiph a mis en place en 2013 une « Prestation Handicap Projet » (PHP) permettant de vérifier, au regard d'un projet professionnel ou de formation, l'aptitude physique, sensorielle ou cognitive d'un demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi, et orienté vers le marché du travail dans le cadre d'un parcours d'insertion.

La Prestation Handicap Projet doit ainsi permettre de :

- vérifier la compatibilité entre le handicap et le projet professionnel et/ou de formation
- repérer le cas échéant les contre-indications médicales liées au métier envisagé

Un métier doit être identifié, aussi la PHP peut être mobilisée dans la phase de validation d'un projet professionnel.

En Pays-de-la-Loire, la Prestation Handicap Projet est mobilisable :

- depuis avril 2013 dans les départements 49, 53 et 72. Le prestataire est le SMIA avec le SMIEC, le ST72 et l'AFPA.
- depuis juin 2013 dans les départements 44 et 85. Le prestataire est l'ADAPT avec ARIA 85.

A ce jour, ce sont près de **300 prescriptions** qui ont été effectuées. A noter : la prestation peut être prescrite par : Cap emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, Boutique de Gestion pour Entreprendre (BGE) ou le coordonnateur Apprentissage (via le référent handicap du CFA).

La PHP complète l'offre disponible en terme d'évaluation médicale et notamment la visite médicale de main d'œuvre, effectuée par un médecin du travail et prescrite par Pôle Emploi.

Pour rappel, les visites médicales de main d'œuvre sont **prioritairement** mobilisées pour les personnes en 2nd ou 3^{ème} catégorie d'invalidité. Elles ont pour objet la vérification d'une aptitude au travail des demandeurs d'emploi.

Pour les autres catégories de demandeurs d'emploi en situation de handicap, cette visite de main d'œuvre peut être utilisée pour l'orientation, le cas échéant, vers un emploi adapté.

[En savoir plus](#)

→ Formation professionnelle, ce que va changer la loi



La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, issue de l'accord national interprofessionnel conclu le 14 décembre dernier, a été promulguée le 6 mars 2014.

L'accord sur la formation professionnelle prévoit :

1. La création d'un compte personnel de formation (CPF) opérationnel à partir du 1er janvier 2015
2. Une réforme de l'apprentissage
3. La création d'une contribution unique de 1% sur la masse salariale pour toutes les entreprises de plus de 10 salariés
4. Les Régions deviennent le lieu de pilotage central en matière de formation professionnelle
5. Des dispositions qui concernent directement le maintien dans l'emploi et la formation des personnes handicapées.

[En savoir plus](#)

→ Adoption par le Fiphfp de trois mesures d'application des décisions du CIH



Suite à la réunion le 25 septembre 2013 du Comité interministériel du handicap (CIH), le Fiphfp a adopté trois mesures d'application des décisions du Comité :

- Le renforcement des incitations financières pour amplifier l'apprentissage des jeunes dans la fonction publique,
- La prorogation du programme accessibilité des lieux de travail, des écoles du service public et en matière numérique pour les années 2015 et 2016,
- La mobilisation des financements du Fiphfp (aides techniques et humaines figurant dans le catalogue des aides) pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de handicap qui le souhaitent d'effectuer un service civique.

[En savoir plus](#)

→ Le nouveau marché Alther de l'Agefiph pour la période 2014-2016



Alther vise à « Mobiliser les entreprises pour agir en faveur de l'emploi des personnes handicapées et a pour objet de mobiliser, d'informer et d'accompagner les entreprises dans leur réponse à l'obligation d'emploi de personnes handicapées.

Le service s'adresse aux entreprises privées et plus particulièrement aux entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 250 salariés ainsi qu'aux nouvelles entreprises nouvellement contribuant à l'Agefiph.

[En savoir plus](#)

→ Alternance : un kit de communication à l'intention des professionnels de l'insertion



Dans le cadre du plan de développement de l'alternance initié par l'Agefiph sur la période 2013-2015, un kit de communication a été créé et peut appuyer les démarches des professionnels de l'insertion pour promouvoir l'alternance auprès des entreprises.

[En savoir plus](#)

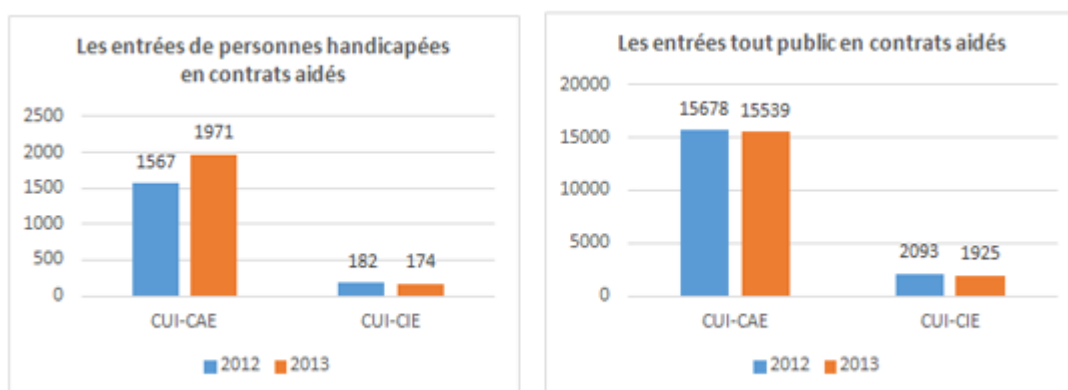
Le point en chiffres

Les contrats aidés visent à favoriser l'insertion dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés, travailleurs handicapés...). Ces contrats spécifiques ont la particularité d'être appuyés financièrement par l'Etat.

La Direccte Pays de la Loire a réalisé, en janvier 2014, deux tableaux synoptiques présentant les mesures pour l'emploi dans le secteur marchand et le secteur non marchand.

Les emplois d'avenir créés par la loi du 26 octobre 2012 sont destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans, sans qualification ou peu qualifiés et aux travailleurs handicapés de 30 ans. Sur la période 2012-2013, ce sont 3327 emplois d'avenirs qui ont été recrutés en Pays-de-la-Loire dont 4.5% jeunes en situation de handicap.

Concernant les CUI-CAE (secteur non marchand) et les CUI-CIE (secteur marchand), ce sont 2145 personnes en situation de handicap qui ont été embauchées par ce biais. Il est constaté par ailleurs une augmentation de travailleurs handicapés en CUI-CAE comparativement à l'année 2012.



[En savoir plus](#)

Afin d'accéder à l'espace privé du site www.prith-paysdelaloire.org, veuillez vous adresser à la coordination du Prith en envoyant un mail à c-foucher@practhis.asso.fr pour obtenir un identifiant et un mot de passe.

www.prith-paysdelaloire.org

contact.prithpdl@practhis.asso.fr